



Procès-verbal du Conseil de l'UFR de Droit et de Sciences Economique et Politique
Réunion du mardi 14 octobre 2025

Le Conseil de gestion de l'UFR de Droit et de Sciences Economique et Politique de l'Université Bourgogne Europe s'est réuni le mardi 14 octobre 2025 à 12 heures, salle du Conseil de Droit, sous la présidence de Jimmy LOPEZ, Directeur de l'UFR.

Etaient présents ou représentés :

Madame Stéphanie DIRX, Madame Elsa FOREY (participation en visioconférence), Monsieur David JACOTOT, Madame Natalie JOUBERT (participation en visioconférence), Madame Lucie WATRIN (participation en visioconférence), représentant le collège A des enseignants.

Monsieur Dominique BIANCO, Madame Sonia BODROUX, Monsieur Pierre BORDAIS, Madame Anne-Laure CASSARD, Madame Anne-Sylvie COURDIER, Madame Nathalie DROIN (procuration à Anne-Laure CASSARD), Monsieur Nicolas GERBAY (procuration Stéphanie DIRX), Madame Aurore GRANERO, Monsieur Fabrice HOARAU (procuration à Anne-Sylvie COURDIER), représentant le collège B des enseignants.

Monsieur Louis BICHEBOIS, Madame Emilie LE GRAND, représentant le collège des étudiants.

Monsieur Baptiste GUIGNARD, Madame Juliette OLIVIER, représentant le collège BIATSS.

Etaient invités et présents :

Madame Géraldine MAUGAIN (Vice-Doyenne aux relations avec les professionnels et à la communication), Madame Mireille MONNIER (Vice-Doyenne à la pédagogie en Master), Madame Aurélie TOMADINI (Vice-Doyenne à la pédagogie en Licence), Monsieur Philippe WINCKEL (Vice-Doyen aux relations internationales).

Monsieur Romain CARRE (Responsable Administratif), Madame Maud LE BARBANCHON (Responsable Administrative adjointe et Scolarité), Monsieur Quentin GENELOT (doctorant), Madame Elodie BOUCHET (Secrétaire de séance).

Etaient excusés :

Madame Rachel GUILLAIN, Monsieur Alexandre JEANNIN, Monsieur Ivan LEDEZMA, Monsieur Stéphane TIZIO, Monsieur Kourouma GUESSAN-BI, Madame Lucette BROUTECHOUX-BOUVET (1^{ère} Présidente de la Cour d'appel de Dijon), Monsieur David ZUPAN (Président du Tribunal Administratif de Dijon).

--

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 12h05 et rappelle les différents points de l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil de gestion du 8 septembre 2025

PV approuvé à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

II. Informations générales

- **RH** : Monsieur Romain CARRE annonce les différentes arrivées BIATSS au sein de l'UFR,
 - Madame Anaïs ROBERT, au poste de chargée de communication,
 - Madame Valérie ROUSSELIN, au poste de secrétaire pédagogique pour la L3 Economie
 - Madame Emilie FRANCOIS, au poste de secrétaire pédagogique pour les M1 EconomiePar ailleurs, suite au départ de Madame Rachel PETIT qui rejoint le cabinet de la Présidence, un recrutement est en cours pour le poste de gestionnaire du laboratoire LEDi. Un recrutement est actuellement en cours pour le remplacement de M. Kouassi rattaché à la chaire de Droit rural.
- **Effectifs en licences** : au 15 septembre, les informations reçues concernant les effectifs de notre composante indiquent une hausse de 176 étudiants. Cette hausse est diffuse au sein des différents diplômes, sans correspondre à un diplôme en particulier. En revanche, il y a une baisse notable en Economie de 19 étudiants en L1. L'analyse de cette baisse laisse apparaître un constat inquiétant car en retirant les redoublants, les AGIL et les RI il s'agit en réalité d'une baisse de 30% de l'effectif classique (néo-entrant) de la L1 d'économie. Reste à déterminer les raisons exactes de la baisse d'attractivité.
- **Date du prochain Conseil** : mardi 25 novembre 2025

III. Capacités d'accueil Parcoursup et Mon Master 2025-2026

- Capacités d'accueil en 1^{ère} année de licence via Parcoursup

Proposition de Néo-entrants pour la rentrée 2026 :

230 en AES Dijon
545 en DROIT Dijon (tous parcours confondus)
150 en ECONOMIE Dijon
63 en AES Le Creusot
100 en DROIT Nevers

Au total 1088 places (hors redoublants et autres procédures) en L1.

Capacités identiques à la rentrée N-1.

Capacités d'accueil L1 approuvées à l'unanimité des présents et représentés (19 voix)

- Capacités d'accueil en 1^{ère} année de Master via Mon Master

Proposition des capacités pour la rentrée 2026 :

Droit Public : 77 soit +2 (DRHFP)
Droit des affaires : 135 identique à N-1
Droit notarial : 22 identique à N-1
Droit JPP : 51 identique à N-1
AES : 37 identique à N-1
Economie de la santé : 15 identique à N-1
Economie appliquée : 20 identique à N-1
Economie MBFA : 20 identique à N-1

Au total 377 places en M1

Capacité globale en hausse de 2 places vs n-1

Capacités d'accueil M1 approuvées à l'unanimité des présents et représentés (19 voix)

IV. Tarifs et conventions

- **TARIF Dépense : CID/** Aide à la publication de l'ouvrage collectif « Écrits en l'honneur de Jean du Parc »
 - **LEXTENSO éditions : 3000€ HT**

Tarifs approuvés à l'unanimité des présents et représentés (19 voix)

- **Convention : CREDESPO / Association GERME**, (Groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants). La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Laboratoire apporte un soutien financier au GERME afin de contribuer aux 16^{ème} journées archives, recherches et mémoires étudiantes qui se tiendra à la Contemporaine de Nanterre, les 13 et 14 novembre 2025.
Le laboratoire contribue à hauteur de 750€ (soit 50% des dépenses prévisionnelles) servant exclusivement aux activités d'études et de recherches du groupe.
- **Convention : CREDESPO / Association ELAPSE**, spécialisée dans les arts du spectacle vivant. La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat relatif à la réalisation de l'exposition d'art contemporain intitulée « Résistances », organisée en lien avec le colloque du CREDESPO sur « le conflit israélo-palestinien à la lumière des événements récents » qui a eu lieu les 6 et 7 mars 2025.
Le laboratoire contribue à hauteur de 1500€ en soutien à la réalisation de l'exposition.
- **Convention : CREDESPO / LEH éditions**, avenant à la convention précédemment votée dans le cadre de la publication de l'ouvrage "Une victime peut en cacher une autre" sous la direction de Mmes Cappello, Lault et Sourzat. **Le laboratoire verse aux éditions LEH un complément budgétaire de 1000€** en raison du dépassement significatif du nombre de signes initialement convenu.
- **Convention : CREDIMI / Association Internationale de Droit Économique AISBL**, le CREDIMI co-contribue avec l'AIDE au financement d'un prix accordé à un jeune chercheur en droit, dans le cadre des résidences ADAMAS. Ces résidences se tiennent au Château de Goutelas qui accueillera le bénéficiaire pour un séjour de recherche. Cette subvention permet de participer au financement du séjour. La contribution de l'AIDE s'élève à 2100€ et celle du CREDIMI à 700€.

Conventions approuvées à l'unanimité des présents et représentés (19 voix)

V. Lutte contre la fraude aux examens

Afin de contrer la fraude aux examens de nombreuses solutions sont envisagées et discutées durant le Conseil. Certaines sont difficiles et coûteuses à mettre en place, d'autres ne font pas l'unanimité. Mais toutes sont quand même étudiées. Des détecteurs d'ondes ont été acquis par l'UFR et ont été testés. Ces dispositifs pourront servir aux prochains examens. Il a été également proposé, sans suite, de filmer les examens ceci pouvant permettre de lever les doutes sur certains cas de fraudes ou de dissuader les étudiants. D'un point de vue matériel, il est demandé d'utiliser des brouillons de couleurs différentes, d'interdire téléphone, montre ou tout autre objet connecté (l'heure pouvant être projetée au mur à l'aide d'un PC). Les étudiants devront se conformer au placement imposé, qui devra être vérifié. Les étudiants devront s'installer une rangée sur deux et tous correctement alignés. L'accès à la salle est interdit aux étudiants avant l'arrivée de l'enseignant ou d'un surveillant. Des rappels vont être fait auprès des enseignants et de l'équipe surveillante pour une vigilance accrue et une surveillance très active est demandée durant les épreuves. Des rappels de consignes et sanctions devront être prononcés en début d'épreuves. Les enseignants peuvent opter pour des sujets multiples au sein d'un même amphithéâtre.

VI. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance plénière est levée à 13h14 suivie d'un conseil restreint aux enseignants.